

Conseil communal du 4 octobre 2021



**Vous trouverez ici une synthèse de mes interventions.
Sont seuls commentés les points sur lesquels je suis intervenu.**



**Pour la liste complète des points inscrits,
veuillez consulter l'Ordre du jour.**

Approuvé :

APPROUVÉ

Contre : X

REFUSÉ

Abstention : /

ABSTENTION



Pour des raisons techniques bien involontaires, liées au retour des séances du Conseil dans la salle de Barvaux, les moyens de diffusion et d'enregistrement n'ont pu être rendus opérationnels (problème de caméra notamment)

« Inondation : l'Hôtel de ville inaccessible, sauf en... barque ! »

En début de séance, le Bourgmestre, à nouveau, a fustigé, l'article d'Ecolo paru dans le Bulletin communal, au sujet de l'inondation du complexe communal, prétextant que notre tribune politique négligeait l'immense effort réalisé pour répondre aux demandes de citoyens par téléphone. Cette technique d'attaque est classique : quand la majorité se sent attaquée sur un point sensible où elle se sent en faiblesse, elle fustige l'auteur de la critique fondée.

J'ai répondu avec fermeté.

1. Nous avons salué le travail et l'élan de solidarité de toutes et tous : il suffit de lire l'article en page 33 du Bulletin n° 59 de septembre 2021.

2. Ce que pointe Ecolo – *et nous faisons notre travail de parti d'opposition constructive* -, c'est **l'aberration** (pour être gentil) d'avoir construit le « centre névralgique » d'une commune inondable en pleine zone... inondable. Si l'hôtel de ville n'était pas inondé au sens propre, il était entouré d'eau et inaccessible, **sauf en barque** ! Ce qui a rendu la réaction opérationnelle plus lente, avec des changements de numéros de téléphone indispensables : tous les serveurs informatiques étaient coupés, ainsi que la centrale téléphonique...vu que la cabine à haute tension, en outre, était déconnectée.

Notre remarque vaut aussi pour l'extension envisagée de l'Hôtel de ville, elle aussi au cœur de la zone inondable de Barvaux. Est-ce sérieux ?



En ce qui concerne le Conseil : votes très importants des taux d'impôts, et de la convention de gestion pour la nouvelle salle de village de Villers-Sainte-Gertrude

Les autres points étaient consensuels.

O - Point 4. Fabrique d'église de HEYD-AISNE - Compte 2020.

APPROUVÉ

Question : que veut dire « intervention communale ordinaire **de secours** » (pur un montant de 11.654,02 €)? Un nouveau terme auquel nous ne sommes pas habitués.

Réaction du Collège : il s'agit de l'intervention de la commune pour éviter un déficit des comptes de la Fabrique d'Eglise, comme le prévoit la loi.

**O - Point 5. Fabrique d'église de HEYD-AISNE –
Approbation du Budget 2022**

APPROUVÉ

Question : idem.

- Supplément de la commune pour les frais **ordinaires** de **secours** du culte (+11.158,87 €)
- Intervention (= recette) **extraordinaire** de secours de 2.653 €, et un excédant présumé du même montant (2.653 €) !

Réaction du Collège : l'analyse n'a pu être faite en séance.

O - Point 7. Fabrique d'église d'OPPAGNE - Approbation du Budget 2022

APPROUVÉ

Je ne suis pas intervenu.

Pour information : Supplément en frais ordinaires de cultes à charge de la commune = 12.118 €

Remarque et Conclusion Fabriques d'Eglise : rien que pour ce Conseil , (11.158 € + 12.118 € =) 23.276 € de possibles interventions communales (budget) ont été votées, pour seulement 2 Fabriques d'Eglises.

O - Point 9. Taxe additionnelle à l'Impôt des Personnes Physiques - Exercice 2022 à 2025

APPROUVÉ

Je ne suis pas intervenu.

Pour information : la taxe est fixée à 8 % de l'impôt des personnes physiques dû à l'Etat pour le même exercice, mais destinée à la commune.

O - Point 10. Centimes additionnels au précompte immobilier - Exercice 2022 à 2025

APPROUVÉ

Je ne suis pas intervenu.

Pour information : la taxe est fixée à 2.600 centimes additionnels à la taxe régionale (fixée à 1,25 % du revenu cadastral indexé).

O - Point 12. Mise en gestion de la Maison Rurale Polyvalente de Villers-Sainte-Gertrude – Approbation

APPROUVÉ

Remarque :

- Art. 5 : manque un mot en fin de la 2ème phrase : ajouter « responsabilités » avant les deux points.

(Au niveau de l'Art. 10 – (Affectation), l'hébergement de jeunes est à ajouter, ainsi que le n° du bâtiment : N°4)



O - Point 14. Zone de Police - Acquisition et utilisation de Bodycam – Autorisation

APPROUVÉ

Demande formulée : accord sous réserve d'un strict respect de la protection des données :

- consultation possible, mais limitée : pendant un mois, à calculer dès la prise de vue ;
- ensuite, consultation uniquement pour raisons judiciaires.
- données conservées pendant 1 an.

Un ressenti des policiers serait aussi intéressant.

Un bilan après une première année de fonctionnement est d'ores et déjà sollicité.

Réaction du Collège : un bilan après la première année de fonctionnement est promise par le Collège.

Eric Jurdant
Conseiller communal,